

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 1 sur 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance: Gypse naturel/Anhydrite naturelle (sulfate de calcium dihydraté /sulfate de calcium)
Numéro CE: 231-900-3
Numéro CAS: 7778-18-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations de la substance

Liant ; engrais ; charge ; produit intermédiaire ; produits chimiques de laboratoire ; pharmacie ; ajustement du pH ; agents auxiliaires (sauf la vulcanisation) ; agents auxiliaires, non spécifiés ailleurs ; agents d'absorption et d'adsorption pour les gaz et liquides ; colorant, pigment ; agent complexant.

1.2.2 Utilisations identifiées pertinentes

- Application industrielle
- Application commerciale
- Application par le consommateur privé
- Recherche, analyse, éducation scientifique

1.2.3 Utilisations déconseillées

Aucune

Avis au lecteur:

Le gypse naturel (gypse naturel / anhydrite naturelle) n'a pas de propriétés dangereuses. Pour éviter toute interprétation erronée, aucune fiche de données de sécurité ne sera présentée. Toutefois, les informations contenues dans cette fiche de renseignements correspondent en forme et en contenu à une fiche de données de sécurité visée par l'annexe II du règlement REACH (CE) n°1907/2006 (REACH).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: HeidelbergCement AG
Numéro de la rue/Boîte postale: Berliner Str. 6
Pays/Code postal/Localité: 69120 Heidelberg, Allemagne
Numéro de téléphone: +49 6221 / 481 - 0
Numéro de télécopie: +49 6221 / 481 - 13 - 554
Service fournissant les informations: Carrière de Gypse Obrigheim Téléphone: +49 6266 / 9207-12
Adresse de courrier électronique de la personne compétente responsable d'élaborer la FDS: sdb-z@heidelbergcement.com

Sites de production: Usine de Obrigheim à 74855 Haßmersheim, Allemagne;
Usine de Trichtingen à 78736 Epfendorf-Trichtingen, Allemagne

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 2 sur 9

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +49 6131 19240 du centre anti poison de Mainz (allemand, joignable 7j/7 24h/24)

Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59, INRS/ORFILA (français, joignable 7j/7 24h/24),
<http://www.centres-antipoison.net/>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] comme étant dangereux.

2.1.2 Autres informations

Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] comme étant dangereux et n'a pas, en conséquence, d'obligation d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

Aucun

Le mélange de gypse naturel / anhydrite naturelle ne répond pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Présence naturelle de gypse (sulfate de calcium dihydraté) et/ou d'anhydrite (sulfate de calcium).

Anhydrite, sulfate de Calcium CaSO_4

Gypse, sulfate de Calcium dihydraté $\text{CaSO}_4 \times 2 \text{H}_2\text{O}$

Numéro CE 231-900-3

Numéro CAS 7778-18-9

3.2. Mélanges

Non applicable car il s'agit d'une substance.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Après contact oculaire

Laver la poussière avec de l'eau, laver l'œil (si l'irritation persiste, consulter un médecin).

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 3 sur 9

Après contact cutané

Laver la poussière avec de l'eau (si l'irritation persiste, consulter un médecin).

Après inhalation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire (en cas de malaise : consulter un médecin).

Après ingestion

Boire beaucoup d'eau (consulter un médecin en cas de malaise).

Remarques pour le docteur

Pas de réactions allergiques connues : poussière soluble.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de symptômes ou effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune. Si un médecin est consulté, lui présenter cette FDS du produit.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

La substance n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés : aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun

5.3. Conseils aux pompiers

Le produit lui-même ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

Équipements spéciaux de protection pour les pompiers : aucun

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Éviter la formation de poussières. Équipement de protection individuelle approprié (voir aussi 6.4).

6.1.2 Pour les secouristes

Des plans d'urgence ne sont pas obligatoires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la formation de poussières (voir aussi 6.4). Pas de précautions environnementales spéciales requises.

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 4 sur 9

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ramasser avec un balai les matériaux pour nettoyer et les placer dans des récipients appropriés en vue de leur élimination. L'utilisation d'un aspirateur ou d'un nettoyeur à l'eau sous pression appropriés peut éviter une propagation de la poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Mesures de prudence relatives aux personnes : voir le chapitre 8
Pour l'élimination : voir le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le développement de la poussière.
- Ne pas manger, boire ou fumer au travail.
- Porter des vêtements de protection (par ex. des lunettes de protection, des gants).
- Se laver les mains après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de conditions spécifiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Type de poussières	Type de Valeur limite	VME*	Unité	Base légale
Poussières réputées sans effet spécifique	VLEP ** Poussières totales	10	mg/m ³	Article R.4222-10 du Code du Travail
Poussières réputées sans effet spécifique	VLEP ** Poussières totales	5	mg/m ³	Article R.4222-10 du Code du Travail

* Valeur Moyenne d'Exposition (concentration moyenne en poussières de l'atmosphère inhalée par une personne, évaluée sur une période de 8 heures – moyenne pondérée dans le temps)

** Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

En règle générale, ces valeurs sont respectées de façon fiable. Ainsi, cette substance ne présente pas de risques de poussière.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Systèmes fermés :

installer des collecteurs de poussière.

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 5 sur 9

Dans des systèmes semi-fermés ou ouverts :

installer des collecteurs de poussière et/ou veiller à une bonne aération ou humidification de la substance.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Notes générales: ne pas manger, boire ou fumer au travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage: l'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée s'il y a formation de poussière.

Protection de la peau: le port de gants est recommandé pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire: en cas de formation de poussières le port d'un masque anti poussière de type P1 ou FFP1 est fortement conseillé (DGUV règles 112 à 190 (utilisation des appareils respiratoires)).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non nécessaires

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) **Aspect:** poudre et granulés cristallins (blanc, blanc beige, blanc gris)
- b) **Odeur:** neutre
- c) **Seuil olfactif:** aucun parce qu'inodore
- d) **pH (T = 20 °C):** non pertinent dans l'état de livraison.
en solution aqueuse (2,4 g / l) et pH 7 à 8
- e) **Point de fusion/point de congélation:** la substance se décompose en chauffant (voir la température de décomposition).
- f) **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** Non applicable.
- g) **Point d'éclair:** Non applicable, car ce n'est pas un liquide
- h) **Taux d'évaporation:** Non applicable, car ce n'est pas un liquide
- i) **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable, car le matériau est solide et ininflammable
- j) **Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:** Non applicable.
- k) **Pression de vapeur:** Non applicable.
- l) **Densité de vapeur:** Non applicable.
- m) **Densité relative:** 2,3-3,0 g/cm³; densité apparente : env. 0,7 g/cm³
- n) **Solubilité(s) (T = 20 °C):** ca. 2,4 g/l
- o) **Coefficient de partage n-octanol/eau:** Non applicable, car inorganique
- p) **Température d'auto-inflammabilité:** Non applicable.
- q) **Température de décomposition:** > 700 °C
- r) **Viscosité:** Non applicable, car ce n'est pas un liquide
- s) **Propriétés explosives:** non explosif
- t) **Propriétés comburantes:** Non applicable.

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 6 sur 9

9.2. Autres informations

La substance se présente sous forme solide.

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger en termes de réactivité.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Un mélange avec des solutions aqueuses de carbonate de sodium peut provoquer la formation de dioxyde de carbone.

10.4. Conditions à éviter

Contamination par des bactéries sulfo-réductrices et eau dans des conditions anaérobies.

10.5. Matières incompatibles

Pas de matériaux incompatibles connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition complète commence au-delà de 700 degrés avec formation de trioxyde de soufre et d'oxyde de calcium.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- a) **Toxicité aiguë (par voie orale, inhalation et cutanée):** pas de toxicité aiguë.
- b) **Corrosion/irritation de la peau:** ni corrosif ni irritant.
- c) **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Ni nocif ni irritant.
- d) **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** non sensibilisant.
- e) **Mutagénicité sur les cellules germinales:** non mutagène.
- f) **Cancérogénicité:** aucun effet cancérigène connu.
- g) **Toxicité pour la reproduction:** pas de toxicité pour la reproduction.
- h) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:** non toxique en cas d'utilisation d'une seule dose.
- i) **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:** non toxique en cas d'utilisation de doses répétées.
- j) **Danger par aspiration:** aucun danger

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 7 sur 9

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

- La substance n'est pas classée comme étant dangereuse.
- Pas de toxicité pour le milieu aquatique.
- Non-toxique dans les usines de traitement des eaux.
- Le mélange n'est pas classé dans les classes « Dangers pour le milieu aquatique ».

12.2. Persistance et dégradabilité

- Non applicable : substance inorganique.
- Aucune dégradation photochimique et aucune biodégradabilité attendues.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Non applicable : substance inorganique.
- Bioaccumulation importante improbable.

12.4. Mobilité dans le sol

- Matière solide soluble dans l'eau.
- Constituant naturel du sol.
- Mobile dans les sols, peut contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

- Pas d'autres effets indésirables connus.
- Conformément à la directive CL, la substance n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Élimination du produit/de l'emballage:

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW:

Codes de déchets conformément à la LoW	Dénomination des déchets	Origine des déchets
10 13 06	Fines et poussières (sauf rubriques 10 13 12 et 10 13 13).	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION DE CIMENT, DE CHAUX ET DE PLÂTRE OU D'ARTICLES ET DE PRODUITS DÉRIVÉS.
17 08 02	Déchets de chantier à base de gypse, autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01.	DÉCHETS DE CHANTIER À BASE DE GYPSE.

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 8 sur 9

13.1.2 Informations pertinentes pour le traitement des déchets:

Le gypse naturel et/ou l'anhydrite naturelle peuvent être éliminés conformément à la réglementation locale pour l'élimination des déchets non dangereux. Il n'y a pas d'autres traitements requis.

Utiliser le gypse naturel et/ou l'anhydrite naturelle à sec et si possible le réutiliser. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les eaux de surface.

Les emballages non-contaminés et vides peuvent être recyclés.

13.1.3 Autres recommandations d'élimination:

Peut être mis en décharge après solidification en conformité avec les réglementations locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le gypse naturel et/ou l'anhydrite naturelle ne sont pas soumis à la réglementation sur les marchandises dangereuses internationale (IMDG, IATA, ADR / RID). Aucune classification au titre de marchandise dangereuse n'est nécessaire.

14.1. Numéro ONU

Sans objet.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche d'Information de la Substance

HEIDELBERGCEMENT

conformément aux Règlements (CE) N° 1907/2006 (REACH) Article 32
(Substance non dangereuse)

Produit: **Gypse naturel/Anhydrite naturelle**

Révisée le: 30.09.2015

Remplace toutes les versions précédentes

Date d'impression: 30.09.2015

Version: 1.1

Valable à dater du: 30.09.2015

Page 9 sur 9

UE Règlements:

- Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), avec avenants.
- Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, avec avenants: Le produit n'est pas classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] comme étant dangereux.
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

Réglementations nationales:

- Surveillance médicale renforcée: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: Non concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications

Par rapport à la version 1.0, les références à la classification visées par la directive 67/548/CEE ont été retirées : section 2.1, 15.1 et 16.2.

16.2 Mentions H pertinentes (numéro et texte intégral)

Sans objet.

16.3 Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche-produit décrivent les exigences pour la manipulation correcte de ce matériau et sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de sa rédaction. Ces informations sont destinées à donner des conseils sur la manipulation de la substance visée par cette feuille d'information, concernant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les données de cette fiche-produit ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit décrit ici est mélangé avec d'autres matériaux ou est retraité, les données valables dans la présente fiche-produit ne le seront pas forcément pour la nouvelle substance ou pour un nouveau mélange. Les lois actuelles, ordonnances et règlements, y compris ceux qui ne sont pas mentionnés dans cette fiche de données, doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.